



128/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 33
Nombre de votants : 38
Date de convocation : 18/11/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **26 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : JEUNESSE : APPROBATION REGLEMENT
CHANTIER CITOYEN**

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, BATARD, LEMORT, ADROGUER-CASASAYAS, MALHERBE, RAYNAL, MON, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas).

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
A.LELAURAIN (Villemolaque) à R.ATTARD
Y.BARBE (Villemolaque) à T.VOISIN

Absents:

R.BANTREIL (Brouilla)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 15 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

128/2020

PROJET CHANTIER CITOYEN JEUNESSE : APPROBATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Vu les statuts de la Communauté de Communes nouvellement modifiés et notamment ses compétences optionnelles en matière d'enfance et jeunesse sur le territoire

Vu le recueil de l'intérêt communautaire définissant les champs d'application des compétences de la Communauté de Communes des aspres

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée que, dans le cadre de ses actions en matière de citoyenneté, le Point Informations Jeunesse des Aspres souhaite proposer une action à destination de jeunes âgés de 18 à 20 ans en rupture scolaire ou d'insertion professionnelle, en vue de les remobiliser et les intéresser à une mission d'intérêt public.

Il **DETAILLE** le projet intitulé « Action soutien jeune : Chantier Citoyen Stade Municipal THUIR », qui consiste à proposer un accompagnement de proximité pour remobiliser ces jeunes, par le biais d'un chantier de rénovation d'un équipement public, et les préparer à retrouver un parcours socialisant, à travers cette action.

Pour rendre ce projet attractif aux jeunes, le PIJ propose de valoriser l'accompagnement proposé par un soutien financier de 150€ par jeune pour l'inscription à une formation au permis de conduire

Afin de formaliser cet accompagnement, il **PROPOSE** au Conseil d'approuver le règlement de fonctionnement et d'attribution de l'aide proposé, communiqué avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le règlement ainsi proposé, relatif au Projet Chantier Citoyen Jeunesse, initié et animé par le service Point Info Jeunesse des Aspres.

INDIQUE que les crédits sont disponibles au budget 2020 et à inscrire au budget 2021.

AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE